

Assemblée plénière du 7 février 2018

Motion relative au contrôle des prix des fruits et légumes importés suite aux catastrophes naturelles

Présentée par l'Intergroupe Majoritaire

Considérant les effets dévastateurs pour l'agriculture réunionnaise de la forte tempête tropicale Berguitta suite à son passage à proximité de La Réunion le 18 janvier dernier. Selon la chambre d'agriculture, le montant cumulé des dégâts pour l'agriculture locale s'élève à 16,7 millions d'euros.

Considérant la hausse notable du prix des fruits et légumes dans les marchés et supermarchés réunionnais, conséquence des pertes occasionnées par la tempête.

Considérant la logique spéculative intolérable sur les produits importés tels que l'oignon dont le prix a été multiplié par trois dans les jours qui ont suivi le passage de Berguitta, sans rapport de cause à effet avec les ravages provoqués par la tempête.

Considérant que les fruits et légumes sont des produits de base de l'alimentation de la population réunionnaise. L'affichage de prix exorbitants, lorsqu'il s'agit de produits importés n'ayant pas subi d'aléas climatiques, va à l'encontre d'une logique économique saine et responsable, et affecte de façon anormale le pouvoir d'achat des Réunionnais.

Les élus du Conseil départemental réunis en Assemblée plénière le 7 février 2018

Réaffirment leur soutien aux acteurs du monde agricole réunionnais. Un rapport en ce sens est présenté ce jour en séance plénière, proposant une intervention exceptionnelle d'urgence du Département en faveur des agriculteurs sinistrés, leur permettant de reconstituer leur potentiel de production afin de pouvoir réapprovisionner les marchés locaux dans les meilleurs délais.

Demandent à l'Etat de faire preuve de vigilance en mobilisant des moyens de contrôles renforcés de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes sur les étales des marchés et supermarchés réunionnais, afin d'assurer la transparence économique des circuits d'importation des produits agricoles.

Demandent à l'Etat de mettre en place, sur le long terme et lors de chaque épisode climatique d'envergure, les outils de contrôle et de lutte efficaces contre ces logiques spéculatives qui mettent davantage à mal le secteur agricole, déjà durement touché par le phénomène climatique.

A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, arranged in a loose, overlapping pattern at the bottom of the page. The signatures vary in style, with some being more legible and others more stylized or scribbled. Some signatures appear to include names or initials, such as 'Mellens' and 'Kalay'.

Assemblée plénière du 7 février 2018

Motion relative à la politique de gestion des eaux pluviales et d'endiguement des ravines

Présentée par Présentée par l'Intergroupe Majoritaire

Considérant les caractéristiques hydrographiques du territoire réunionnais, générant lors d'événements climatiques cycloniques des phénomènes catastrophiques de crues torrentielles et d'inondation, qui exposent les populations à des dangers très graves.

Considérant l'intensité exceptionnelle de ce type de phénomène, lié au contexte climatique unique de l'île, qui détient les records mondiaux de précipitations sur des durées inférieures à 15 jours.

Considérant les inondations de grande ampleur provoquées par la forte tempête tropicale Berguita, notamment dans les zones Sud et Ouest de La Réunion, avec des crues d'occurrence exceptionnelle (jusqu'à 30 ans au niveau de la micro-région Sud)

Considérant l'insuffisance des moyens mis à la disposition des acteurs publics afin de mener des politiques d'aménagements cohérentes d'endiguement des ravines et de gestion des eaux pluviales.

Considérant les difficultés de mise en œuvre des Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI), se heurtant à des procédures complexes pour les communes.

Considérant les marges de manœuvres financières insuffisantes dans le cadre du programme opérationnel FEDER, n'étant pas à la hauteur des besoins qui s'élèvent à plusieurs dizaines de millions d'euros par an.

Considérant l'inadaptation de la taxe GEMAPI au contexte réunionnais – avis déjà largement exprimé par les collectivités aux représentants de l'Etat à l'occasion de la mission d'évaluation de la compétence GEMAPI - de par l'ampleur et le coût des ouvrages à financer. Cela se traduirait par une pression fiscale supplémentaire sur l'usager, d'un niveau sans commune mesure avec les territoires métropolitains.

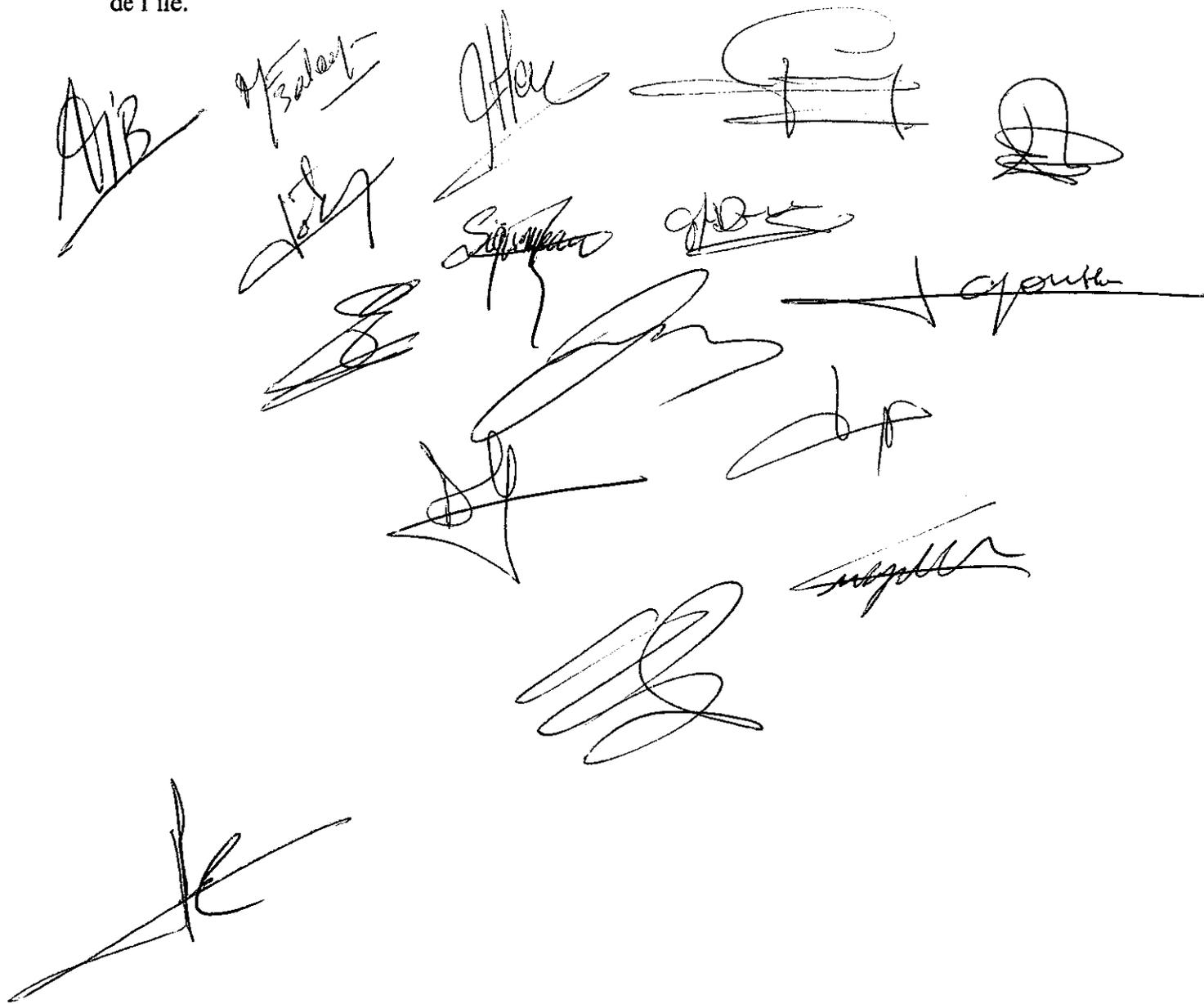
Les élus du Conseil départemental réunis en Assemblée plénière le 7 février 2018

Réaffirment leur soutien aux populations sinistrées. Le Département de La Réunion sera aux côtés des communes, au titre de la solidarité territoriale, afin de les accompagner, notamment dans le cadre d'aménagements relatifs à l'écoulement des eaux pluviales.

Demandent à l'Etat d'abonder des crédits supplémentaires substantiels aux différents plans existants pour une meilleure collecte et gestion des eaux pluviales et un endiguement des principales ravines.

Demandent à l'Etat d'établir et de financer un nouveau plan spécifique consacré à l'endiguement des ravines à La Réunion, et adaptés aux enjeux très particuliers du territoire réunionnais

Sollicitent de façon complémentaire une révision de l'arrêté portant délimitation du domaine public fluvial, afin de permettre une intervention directe de l'Etat sur les principales ravines de l'île.



Assemblée plénière du 7 février 2018

Motion relative à la restauration de l'Allocation Logement Accession pour les Outre-mer

Présentée par Présentée par l'Intergroupe Majoritaire

Vu l'article 126 de la loi de Finances du 21 décembre 2017 supprimant l'Allocation Logement Accession pour les prêts signés à compter du 1^{er} janvier 2018.

Vu les priorités du Plan Logement Outre-mer signé en 2015 visant à lutter contre l'habitat indigne et à développer l'accession très sociale à la propriété.

Considérant la situation sociale à La Réunion. 42% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Plus de 27 000 foyers sont en attente d'un logement social, dont 7000 en vue d'une mutation. Près de 80% de la population réunionnaise est éligible au logement social.

Considérant que, sur le département de La Réunion, l'allocation accession a bénéficié à 9 905 foyers, soit 8,7% des bénéficiaires de l'allocation logement. L'allocation logement accession est un véritable enjeu pour les allocataires en situation de pauvreté, pour les allocataires à bas revenus, les aides au logement contribuent à réduire fortement leur taux d'effort.

Considérant l'impact économique potentiel de cette suppression, avec la remise en cause de 450 à 600 projets individuels d'accession très sociale et d'amélioration lourde de l'habitat, de 50 à 150 ventes de logements locatifs par an à leurs locataires, et de 50 logement en location-accession. Cela représenterait selon les professionnels du secteur un manque à gagner de 30 à 40 millions d'euros par an en termes d'investissement, 900 emplois directs menacés et 300 petites entreprises du bâtiment qui pourraient se retrouver en difficulté.

Considérant la volonté du Département de La Réunion d'offrir aux Réunionnais les outils d'accompagnement à l'accession à la propriété, dans le parc social ancien, à travers l'aide à l'accession à la propriété des locataires du parc social locatif, et par l'acquisition de logements évolutifs sociaux (LES) à travers l'aide à la régulation du statut d'occupation.

Les élus du Conseil départemental réunis en Assemblée plénière le 7 février 2018

Réaffirment leur volonté d'encourager et de soutenir les Réunionnais les plus modestes dans leur parcours résidentiel d'accession à la propriété.

Demandent à l'Etat la restauration de ce dispositif en faveur des Outre-mer où l'Allocation Logement Accession est un véritable levier d'aide aux familles qui s'inscrivent dans un parcours d'accession à la propriété sociale et de soutien à la dynamique économique, des artisans, des TPE et PME en particulier.

A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The signatures are stylized and vary in length and complexity. Some are clearly legible, while others are more abstract scribbles. The signatures are placed below the text of the motion, indicating approval or endorsement.

MOTION

POUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ADAPTATION AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LA RÉUNION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU DÉPARTEMENT DU 7 FÉVRIER 2018

La forte tempête tropicale « Berguitta » est passée près des côtes de La Réunion en début d'année et a frappé l'île de manière inégale : fortement dans le Sud-Sud-Est, moins violemment, au Nord-Nord-Est

Vu que La Réunion est située dans une zone inter-tropicale sujette aux aléas climatiques

Vu que les dégâts relevés dans les micros régions les plus touchées sont essentiellement imputables au phénomène de l'eau : eaux de pluies et eaux de ruissellement, avec des débordements importants des ravines et des rivières

Vu que Berguitta a déversé des millions de mètres cubes d'eau sur La Réunion et que dans le même temps les ressources en eau de l'île sont déficitaires

Vu que le Gouvernement a reconnu l'état de catastrophe naturelle pour 10 communes du département de La Réunion suite au passage de la forte tempête tropicale « Berguitta »

Vu que tous les spécialistes prévoient une intensification des phénomènes climatiques pour l'avenir

Considérant que des incohérences existent en matière de gestion du réseau routier à La Réunion et que la multiplicité des acteurs ne facilitent pas l'entretien et la sécurisation des routes

Considérant que le franchissement des radiers est souvent l'une des principales causes de perte de vies humaines en cas de fortes pluies et de cyclones

Considérant que les besoins en eau augmentent sans cesse avec l'amélioration des conditions de vie, les nécessités agricoles, domestiques et la démographie

Considérant que l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC) a préconisé au Gouvernement d'organiser dans chaque région, en France comme dans les Outre-mer, des plans d'adaptation au climat

Le conseil départemental de La Réunion :

- **Demande** que soit élaboré un plan d'adaptation aux effets du changement climatique pour La Réunion avec l'ensemble des acteurs.
- **Demande** la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement pour sécuriser les chemins d'exploitation agricole.
- **Demande** un plan de retenues collinaires sur l'ensemble de l'île de manière à constituer des réserves d'eaux et pallier ainsi le déficit constaté.
- **Demande** un plan d'éradication des radiers sur les routes de La Réunion.
- **Demande** la création d'un office des routes, à l'exemple de l'office de l'eau, chargé de l'entretien, de la sécurisation et de l'aménagement de toutes les routes de l'île.

Pour un Développement Durable, Solidaire et Responsable

Jamie Grouel

M. de la CANICUY